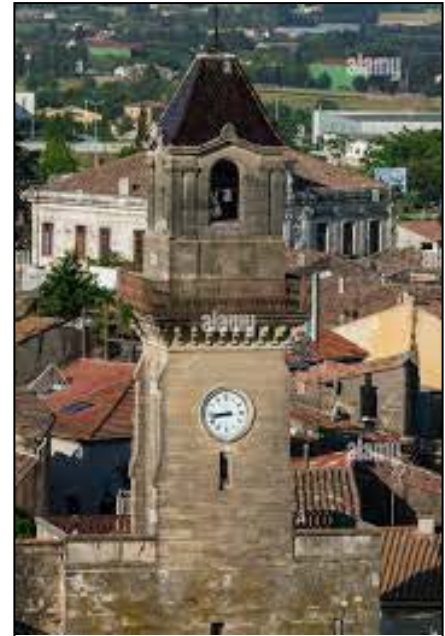




COMMUNE DE VAUVERT



Année
2023

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice **2023** présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1) Organisation administrative du service.....	6
1.2) Conditions d’exploitation du service	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	7
1.4) Patrimoine du service.....	7
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	8
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	8
1.7) Conventions de transfert d’effluents	8
1.8) Nombre d’abonnements sur le système d’assainissement	8
1.9) Volumes facturés	9
1.9.1) Eaux claires parasites	10
1.10) Caractéristiques du réseau de collecte	11
1.11) Ouvrages d'épuration des eaux usées	11
1.11.1) Traitement des effluents.....	11
1.11.2) Prescriptions de rejet et performances	13
1.11.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0).....	15
1.11.4) Quantité des sous-produits du traitement.....	15
1.11.5) Consommation électrique du traitement.....	16
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	18
2.2) Prix du service de l’assainissement collectif	18
2.3) Recettes d'exploitation	19
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	21
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d’eaux usées (P201.1)	22
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	22
3.4) Conformité des équipements d’épuration (P204.3)	22
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d’épuration (P205.3)	22
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d’épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	22
3.7) Interventions du délégataire.....	23
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d’organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	25
4.2) État de la dette.....	25
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l’exercice	25
4.4) Durée d’extension de la dette de la Collectivité (Indice 256.2).....	25
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	26
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	26

4.7) Le renouvellement du réseau au cours du dernier exercice	26
2.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	28

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
DCO : Demande biochimique en oxygène
MES : Matières en suspension
NTK : Azote Kjeldhal
NGL : Azote global
Pt : Phosphore total
TMS : tonne de matière sèche
SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Indicateurs applicables en assainissement collectif

à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'assainissement collectif est composé de la Commune de VAUVERT

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations,
- Postes de relèvement,
- Station d'épuration, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 6m) et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet **01 Avril 2022**. La durée du contrat est de **8 ans**. Il prendra fin le **31/03/2030**.

La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'assainissement qui a été approuvé par la Collectivité par délibération.

Une convention a été établie avec la Commune de Beauvoisin en date du 09 Mars 1999, convention définissant les conditions de participation et de rémunération par la Commune de Beauvoisin, pour les travaux de construction et pour l'exploitation, d'une station d'épuration commune avec le Hameau de Franquevaux (commune de Beauvoisin) et le hameau de Gallician (Commune de Vauvert). Cette station se situe sur le Hameau de Gallician.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		Déléataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	
Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
Renouvellement	Des branchements isolés	X	
	Des branchements		X
	Des tampons (hors programme de voirie)	X	
	Des clôtures	X	
	Des collecteurs > 6m		X
	Des collecteurs < 6m	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
Prestations particulières	Des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
	Curages préventifs hydrodynamiques (25 % sur 10 ans)	X	
	Curage curatif	X	
	Traitement des boues	X	
	Contrôle branchement (200/an)	X	
	Inspection vidéo (1000 ml/an)	X	

1.4) Patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Collecte des eaux usées	60 ,268 Km de canalisations dont 55,278 Km de gravitaire et 4,99 Km de refoulement
Relèvement des eaux usées	6 postes de relèvement et de refoulement
Épuration des eaux usées	*1 station d'épuration sur Vauvert d'une capacité de 15 000 EH *1 station d'épuration sur Gallician (commune avec Franquevaux) d'une capacité de 1 000 EH.
Branchements	4 818 branchements raccordés
Abonnés	4 715 abonnés

1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2023, **11 675** habitants réparti sur les deux systèmes d'assainissement. (12 610 habitants à l'eau potable et taux de desserte de 92,92 %)

1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

1.7) Conventions de transfert d'effluents

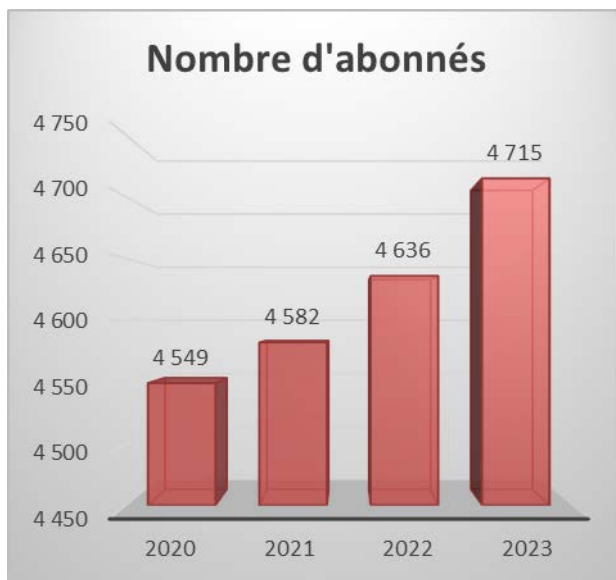
Une convention a été établie avec la Commune de Beauvoisin en date du 09 Mars 1999, convention définissant les conditions de participation et de rémunération par la Commune de Beauvoisin, pour le transfert des eaux usées de Franquevaux sur la STEP de Gallician.

1.8) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement

Branchements raccordés	2021	2022	2023	Variation N/ N+1
Nombre branchements domestiques	4 669	4 730	4 818	1,9%
Nombre branchements non domestiques	0	0	0	

L'évolution est constante depuis plusieurs années :

Branchements/abonnés	2020	2021	2022	2023	Variation en % N/N-1
Nombre d'abonnés assainissement collectif actifs	4 549	4 582	4 636	4 715	1,7%
Nombre branchements assainissement collectif	4 629	4 669	4 730	4 818	1,9%
Abonnés domestiques < 6000 m3	4 614	4 675	4 763	4 760	-0,1%
Abonnés Communaux	52	52	54	57	5,6%
Abonnés gros consommateurs > 6000 m3	3	3	1	1	0,0%



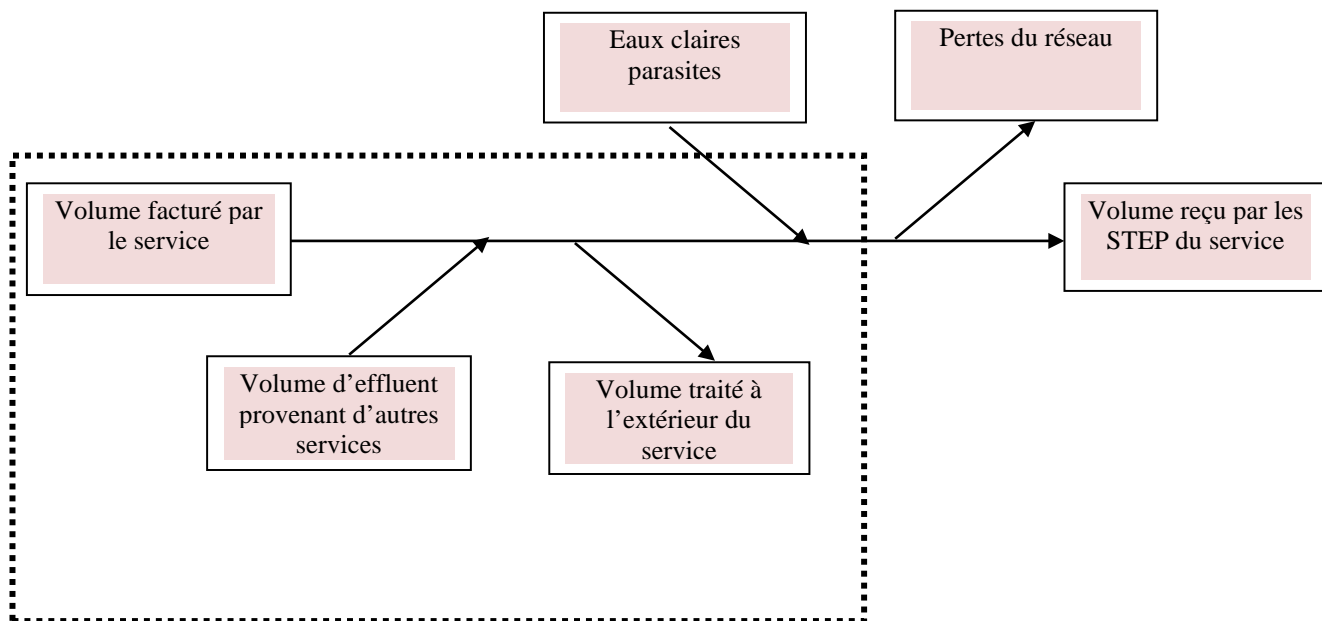
1.9) Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2020	2021	2022	2023	Variation en % N/N-1
Abonnés domestiques	555 098	606 687	498 266	480 739	-3,52%
Abonnés non domestiques	0	0	0	0	
Total	555 098	606 687	498 266	480 739	-3,52%

Évolution des volumes assujettis assainissement (m3)

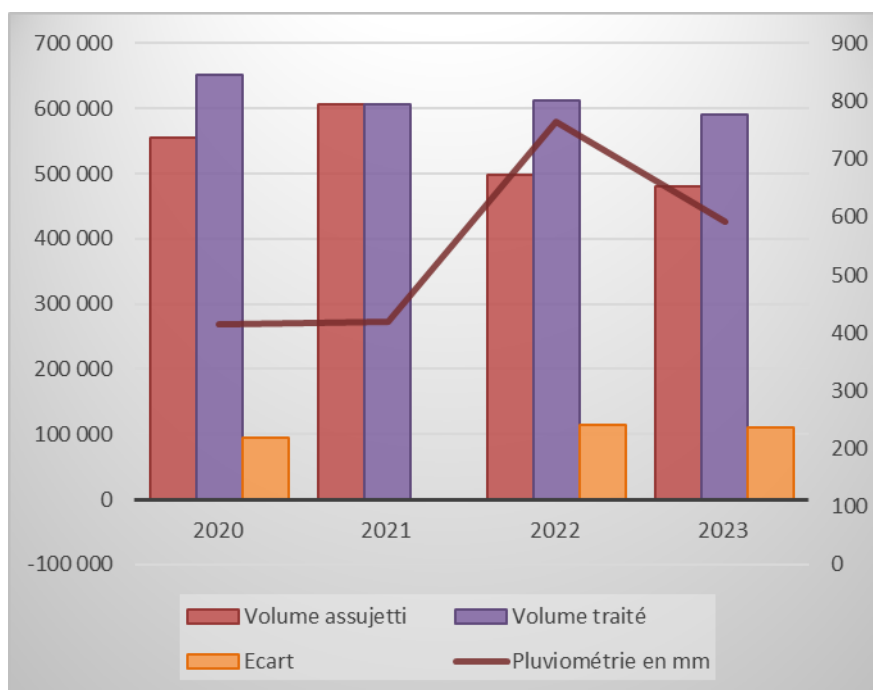


Origine des eaux



1.9.1) Eaux claires parasites

	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Volume assujetti	555 098	606 687	498 266	480 739	-3,5%
Volume traité	650 430	605 336	611 857	590 485	-3,5%
Ecart	95 332	-1 351	113 591	109 746	-3,4%
Pluviométrie en mm	415	419	764	593	-22,38%



L'écart entre volume traité et volume assujéti est stable alors que la pluviométrie a baissé. Cela est fonction de la nature des pluies.

Le schéma directeur qui s'est terminé fin 2023, devrait permettre de réduire les intrusions.

1.10) Caractéristiques du réseau de collecte

	Linéaire (km) 2021	Linéaire (km) 2022	Linéaire (km) 2023	Variation En %
Réseau séparatif	64,550	64,550	60,007	-7,0%
Réseau unitaire	0	0	0	

Lors de la réalisation du schéma directeur un relevé complet a été fait ce qui a permis de mettre à jour le linéaire.

1.11) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.11.1) Traitement des effluents

STEP de Vauvert

Désignation	
Lieu implantation	Vauvert
Capacité nominale	15 000 Equivalent Habitants
Procédé	Boues activées aération prolongée
Date mise en service	1996
Charge nominale hydraulique	2700 m3/j
Charge nominale en DBO5	1150 Kg/j
Niveau de rejet	D4 – NGL1-PT1
Milieu récepteur	Zone de rejet Végétalisée (ZRV) puis le Vistre





STEP de Gallician

Désignation	
Lieu implantation	Gallician
Capacité nominale	1 000 Equivalent Habitants
Procédé	Boues activées aération prolongée
Date mise en service	2000
Charge nominale hydraulique	200 m ³ /j
Charge nominale en DBO5	60 Kg/j
Niveau de rejet	D4 – NK1
Milieu récepteur	Canal du Rhône à Sète



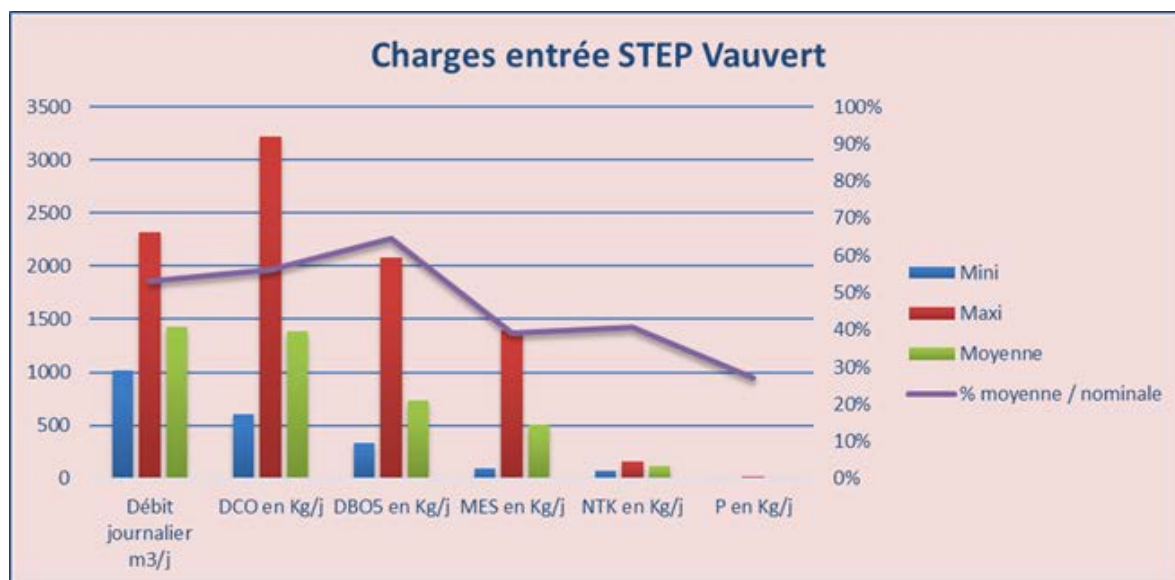
1.11.2) Prescriptions de rejet et performances

Arrêté d'autorisation modificatif de rejet en date du 11/12/2001 pour la station de Vauvert avec rejet dans le Vistre et arrêté de déclaration de rejet en date du 24/04/2000 pour Gallician avec rejet dans le canal du Rhône à Sète.

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	
	STEP VAUVERT	STEP GALLICIAN
DBO5	25	25
DCO	90	125
MES	35	35
NK		40
NGL	20	
PT	2	

Charges reçues (52 bilans)

STEP Vauvert	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne	% moyenne / nominale
Débit journalier m3/j	2700	1018	2319	1430	53%
DCO en Kg/j	2470	605	3221	1386	56%
DBO5 en Kg/j	1150	334	2081	741	64%
MES en Kg/j	1300	92	1396	508	39%
NTK en Kg/j	295	79	159	120	41%
P en Kg/j	46	6,72	19,04	12,5	27%



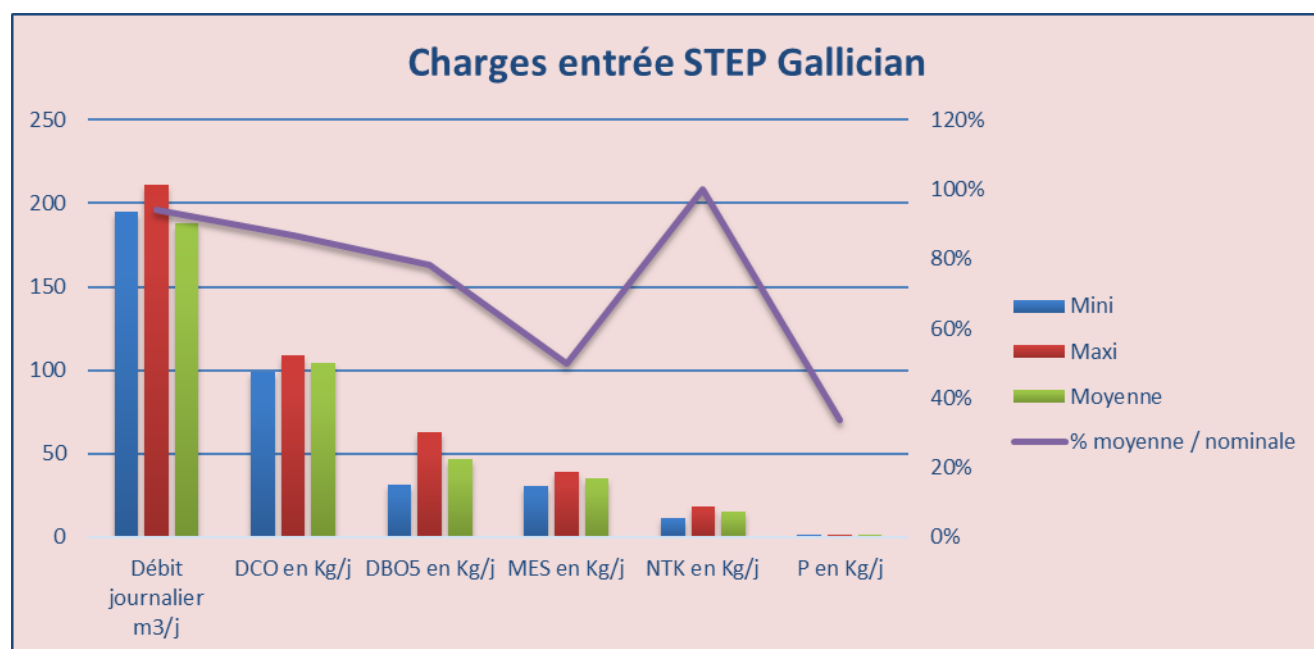
Globalement, les charges entrantes ont sont stables par rapport à celles de 2022.

Les pointes de charges sont supérieures à la capacité de la STEP pour la DBO ,la DCO et les MES .
2 112 m3 ont été deversés dans le milieu naturel soit 0,40 % des m3 collectés et 0.36 % de la charge en DBO₅.

Le rejet est conforme pour 52 des 52 bilans effectués sur la STEP (100 %).

Charges reçues (2 bilans)

STEP Gallician	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne	% moyenne / nominale
Débit journalier m3/j	200	195,3	210,8	188	94%
DCO en Kg/j	120	99,21	108,77	103,99	87%
DBO5 en Kg/j	60	31,62	62,5	47,06	78%
MES en Kg/j	70	30,36	39,26	34,81	50%
NTK en Kg/j	15	11,53	18,53	15,03	100%
P en Kg/j	4	1,31	1,38	1,4	34%



La STEP de Gallician a reçu un peu moins de charge qu'en 2022, mais globalement les charges sont proches de 100 % de la capacité.

Le rejet est conforme pour les 2 bilans.

Il faudra prévoir d'agrandir cette station ou que Franquevaux réalise sa propre unité afin de libérer de la capacité pour Gallician.

1.11.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

	2021	2022	2023	Variation N/N-1 en %
Tonnage total de boues produites en tonnes de matière sèche	298,7	200,247	257,27	28,5%
Dont STEP de Vauvert	286,7	183,921	242,914	32,1%
Dont STEP de Gallician	12	16,326	14,356	-12,1%
Tonnage total de boues évacuées en tonnes de matière sèche	270,8	204,225	245,633	20,3%
Dont STEP de Vauvert	258,8	187,801	231,277	23,2%
Dont STEP de Gallician	12	16,424	14,356	-12,6%

Le tonnage évacué a fortement augmenté sur 2023. (Décalage de début d'année sachant qu'en 2022 le tonnage était faible)

Les boues de Gallician sont traitées majoritairement sur la Station de Vauvert et une partie a été évacuée sur la STEP de Nimes. Sur la STEP de Vauvert, après déshydratation, les boues sont valorisées et éliminées en compostage sur plusieurs plateformes de compostage.

1.11.4) Quantité des sous-produits du traitement

Nature	Unité	2021	2022	2023	Variation N/N-1 en %
STEP de Vauvert					
Refus dégrillage	T	5,50	4,40	2,66	-39,5%
Sables	T	10,00	18,90	25,00	32,3%
Graisses	T	111,00	81,60	88,00	7,8%
STEP de Gallician					
Refus dégrillage	m3	0,990	0,510	0,595	16,7%

Sur Vauvert, les graisses sont traitées in situ via un traitement biologique. Les sables sur Vauvert sont lavés et revalorisés. Les produits de dégrillage sont évacués en décharge pour OM.

1.11.5) Consommation électrique du traitement

Consommation électrique en KWh					
	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
STEP de Vauvert					
STEP KWh	795 912	729 161	742 957	835 336	12,4%
Volume traité (m3)	572 089	520 532	533 022	521 661	-2,1%
Ramené au KWh/m3					
Rapport STEP kWh/m3	1,39	1,40	1,39	1,60	14,9%
STEP de Gallician					
STEP KWh	209 518	10 116	60 120	56 167	-6,6%
Volume traité (m3)	78 341	84 804	78 835	68 824	-12,7%
Ramené au KWh/m3					
Rapport STEP kWh/m3	2,674	0,119	0,763	0,816	7,0%

Les valeurs ramenées au m3 traitée ont augmenté par rapport à 2022.

Ceci peut s'expliquer par l'augmentation de la charge organique traitée, le tonnage de boues produites ayant fortement augmenté

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

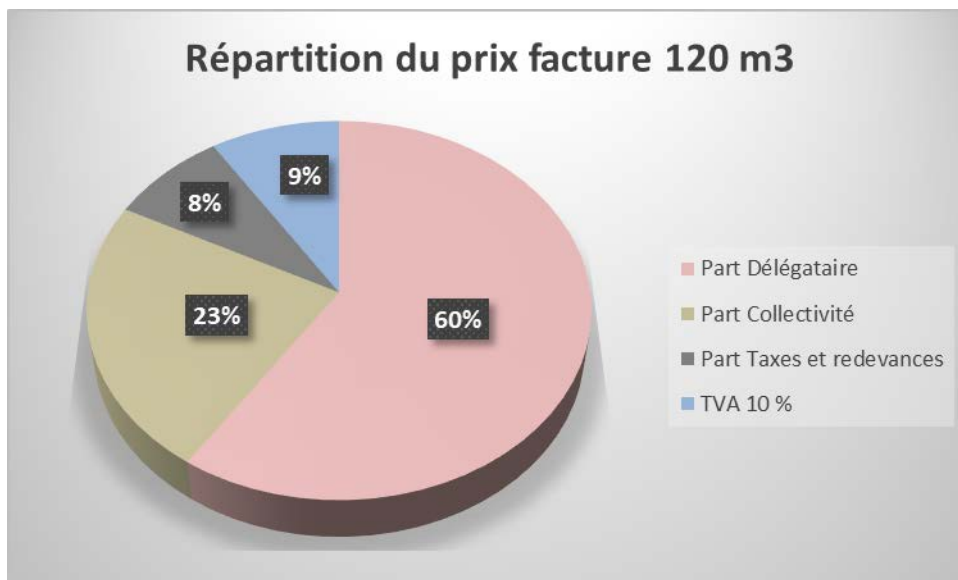
Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

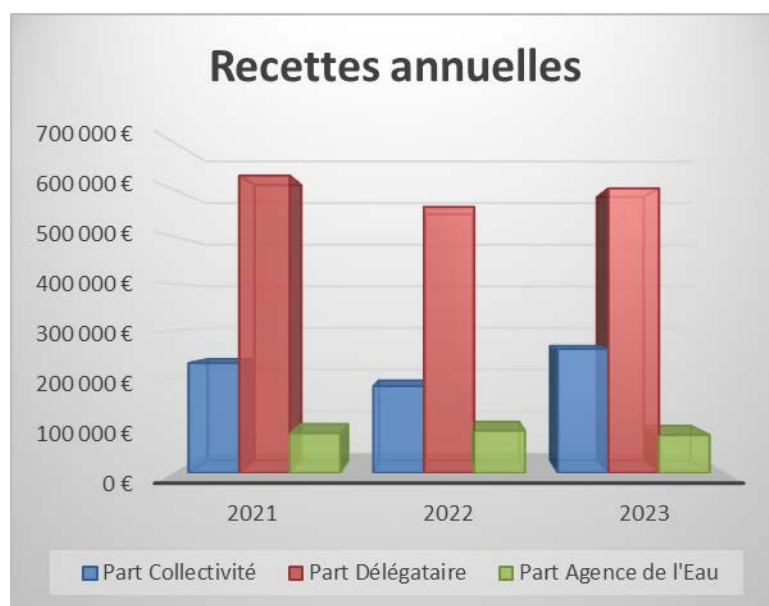
Part Délégataire Assainissement	2023	2024	Écart	
Part fixe	37,21 €	40,47 €	8,8%	
Part variable	0,7442 €	0,8094 €	8,8%	
Sous-total 120 m3 HT	126,51 €	137,60 €	8,8%	
Coût au m3	1,0543 €	1,1467 €		
Part Collectivité Assainissement	2023	2024	Écart	
Part fixe	3,50 €	3,50 €	0,0%	
Part variable	0,4200 €	0,4200 €	0,0%	
Sous-total 120 m3 HT	53,90 €	53,90 €	0,0%	
Coût au m3	0,4492 €	0,4492 €		
Part Taxes et redevances	2023	2024	Écart	
Modernisation des réseaux	0,1600 €	0,1600 €	0,0%	
Sous-total 120 m3 HT	19,20 €	19,20 €	0,0%	
Total facture 120 m3	2023	2024	Écart	Proportion
Part fixe	40,71 €	43,97 €	8,0%	21%
Part variable	158,90 €	166,73 €	4,9%	79%
Total HT	199,61 €	210,70 €	5,6%	
Coût au m3	1,6635 €	1,7558 €		
TVA 10 %	19,96 €	21,07 €		
TOTAL TTC	219,58 €	231,77 €		
Coût au m3	1,8298 €	1,9314 €		

La seule augmentation concerne l'actualisation de la part délégataire .



2.3) Recettes d'exploitation

Répartition	Recettes liées à la facturation des abonnés			
	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Part Collectivité	232 000 €	183 000 €	262 000 €	43,2%
Part Délégitaire	628 100 €	561 800 €	601 100 €	7,0%
Part Agence de l'Eau	84 000 €	89 000 €	80 000 €	-10,1%



La forte augmentation des recettes de la part Collectivité est liée à l'augmentation de la part variable de la surtaxe communale en 2023.

3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Nouveau mode de calcul introduit par l'arrêté du 02 Décembre 2013 et applicable sur l'exercice 2013.

L'absence d'altimétrie sur la partie C vaut un total de 0. Les points de la partie C ne sont donc pas pris en compte.

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	1
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
		Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
		Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	0
		Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
		Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
		Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
		Connaissance pour au moins 95 %	15	15
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	10
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	5
VP.	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs,)	10	10
	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	0
	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	10
	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans)	10	0
		TOTAL	120	100

Cet indicateur a fortement évolué en 2023 avec la réalisation du schéma directeur.

3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

	2022	2023	Variation en %
Taux de desserte global	93.50	92.92	-0.62

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

STEP de Vauvert

	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité bilans en %	100	98.2	100	100

STEP de Gallician

	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité bilans en %	100	100	100	100

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans sites autorisés et agréés,

- Conformité de la filière : oui
 - Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **245,63**

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007 :

Thème	Numéro	Indicateur	2023	Unité	Degré fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - B Fiable - C Peu Fiable

3.7) Interventions du délégataire

Interventions	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Désobstructions réseaux	147	141	92	-34,8%
Interventions sur équipements	54	42	45	7,1%
Curage préventif réseau (ml)	19 713	13 600	13 390	-1,5%
Inspection caméra (ml)	4 884	1 590	2 074	30,4%
Contrôles de raccordement	NC	NC	NC	

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux € TTC	Subventions accordées
Rue du Valat de la Reyne : Travaux de réfection réseaux sur 370ml et reprise de 23 branchement EU	277 347,81€ TTC	174 662€

4.2) État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	704 969,02	952 753
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	68 256,90	67 236,37
Dont en intérêts	10 225,94	15 020,77
Dont en capital	58 030,96	52 215,60

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice

	2022	2023
Montant des amortissements	158 750,00	246 088,42

4.4) Durée d'extension de la dette de la Collectivité (Indice 256.2)

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	704 969,02	952 753
Epargne brute annuelle en €	236 088,79	207 457,50
Durée d'extinction de la dette en années	3 ans	4 ans et 7 mois

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel €TTC
2025 Rue Broussan	223 652,51€TTC
2025 Rue Posquière	102 127,67€TTC

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant Prévisionnel HT
Néant	

4.7) Le renouvellement du réseau au cours du dernier exercice

Le linéaire renouvelé inclut les sections des réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Le taux moyen de renouvellement est exprimé en pourcentage de la moyenne annuelle du linéaire renouvelé au cours des cinq dernières années sur le linéaire en service au cours de l'année.

Le taux moyen de renouvellement sur les 5 dernières années de 0,57 %.

Même constat que pour l'eau potable.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé dans l'année en Km	0,921	0	0,15	0	0,370
Taux moyen de renouvellement en %	1,16	0,86	0,91	0,57%	0,48 %

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

**2.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
(en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

	2022	2023
Nombre d'abandon de créance		
Montant d'abandon de créance part fermière	0 €	0 €
Versement à un fonds de solidarité	Néant	Néant
Nombre de demandes reçues		

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

	1er Jan 2023	1er Jan 2024
Part délégataire		
Pour le service d'eau potable	84,38 €	89,89 €
De l'assainissement collectif	126,51 €	137,60 €
Part collectivité		
Pour le service d'eau potable	39,50 €	39,50 €
Pour l'assainissement collectif	53,90 €	53,90 €
Agence de l'eau		
Redevance de pollution domestique	33,60 €	34,80 €
Redevance modernisation réseaux de collecte	19,20 €	19,20 €
Autre tiers		
Pour le service d'eau potable	12,42 €	12,00 €
Pour l'assainissement collectif		
TVA		
Pour le service d'eau potable	9,34 €	9,69 €
Pour l'assainissement collectif	19,96 €	21,07 €
Total TTC		
Pour le service d'eau potable	179,24 €	185,88 €
Pour l'assainissement collectif	219,58 €	231,77 €
Total TTC global	398,82 €	417,65 €
Prix au m3 pour 120 m3 € TTC	3,32 €	3,48 €

7) Tableau recapitulatif des indicateurs

		Exercice N -1	Exercice N
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	11 345 hab.	11 675 hab.
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Aucune	Aucune
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	204,2 T	245,63 T
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	219,58 €	231,77 €
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93,50 %	92,92 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 % Vauvert 100 % Gallician	100 % Vauvert 100 % Gallician
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,57 %	0,48 %
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3 ans	4 ans et 7 mois